

Contestation suite à un rapport d'expertise

Par visiteur
Monsieur ou Madame;
Suite à l'ecroulement de notre mur de façade retenant une butte de terre, le rapport de l'expert est le suivant: -l'eboulement du mur est consécutif à une construction qui n'a pas été faite dans les règles de l'art (absence de chainage, armatures, drainage) et de plus fragilisé par des racines de thuyas Nous avons fait construire ce mur en 1982 par une entreprise de maçonnerie (facture fournie à l'expert) Nous sommes assurés selon notre contrat pour "les biens extérieurs dont les murs de soutènement dès lors qu'il s'agit de murs maçonnés et dotés de fondation". Nous ne sommes pas responsables de ce dommage, nous vous demandons comment défendre nos droits en tant qu'assuré? Nous vous remercions beaucoup pour votre aide.
Par Visiteur
Cher monsieur,
-l'eboulement du mur est consécutif à une construction qui n'a pas été faite dans les règles de l'art (absence de chainage, armatures, drainage) et de plus fragilisé par des racines de thuyas Nous avons fait construire ce mur en 1982 par une entreprise de maçonnerie (facture fournie à l'expert) Nous sommes assurés selon notre contrat pour "les biens extérieurs dont les murs de soutènement dès lors qu'il s'agit de murs maçonnés et dotés de fondation". Nous ne sommes pas responsables de ce dommage, nous vous demandons comment défendre nos droits en tant qu'assuré?
C'est bien votre contrat d'assurance qui prévoit cette protection?
Quelle est la position de votre assureur?
Très cordialement.
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
La réponse de notre assureur est la suivante:
" dans ces conditions, nous regrettons de ne pouvoir intervenir en votre faveur".
Merci pour votre aide si possible dans la matinée . L' assureur doit nous contacter à partir de 11h ce matin.
Par Visiteur
Cher monsieur,
Difficile de répondre vu le peu d'information. Il me faudrait à minima une copie de votre contrat d'assurance car pour le

Très cordialement.
Par Visiteur
Je suis d'accord pour vous transmettre mon contrat d'assurance et autres pièces qui vous seraient utiles.
Pour cela, vous est-il possible de m'indiquer votre numéro de FAX ou dois-je l'adresser par courrier ?
Merci d'avance
Cordialement
Cher monsieur,
Pour cela, vous est-il possible de m'indiquer votre numéro de FAX ou dois-je l'adresser par courrier ?
Vous pouvez me le transmettre par mail, c'est la solution la plus simple et rapide:
Très cordialement.
 Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Nous sommes désolés mais il ne nous est pas possible de vous transmettre les documents par mail. Est-il possible de le faire par fax?
Merci en atente de votre réponse
Par Visiteur
Cher monsieur,
Nous sommes désolés mais il ne nous est pas possible de vous transmettre les documents par mail. Est-il possible de le faire par fax?
Je n'ai personnellement pas de Fax. Mais j'ai demandé à l'administrateur du site s'il en avait un (à priori oui).
Je vous tiens informé.
Très cordialement.
Par Visiteur
Cher monsieur,
Hélas non-il n'en a pas non plus

moment, je ne peux guère interpréter une phrase sotie de son contexte.

Mon adresse:		

Alors si cela ne vous dérange pas que l'on procède par courrier: